

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité, qu'il y aura une session régulière du conseil municipal le 3 juillet 2018 à 19 h 30 au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:


Nature et effets: Régulariser l'implantation existante d'un bâtiment principal dans le but de faire une fondation à 3.49 mètres de la marge avant alors que l'article 10.21.1 Aa du règlement de zonage numéro 2006-350 prescrit un alignement minimum de 7.6 mètres et que l'article 11.2.1 alinéa 5 demande que si une fondation est refaite à plus de 50 % que les travaux soient conformes aux normes d'implantation.

Identification du site concerné: Propriété de Ferme Danis Côté et Josée Ouellet, sise aux 1242 rang de la Belle-Rivière à Saint-Gédéon.

Désignation cadastrale: Lot 6 188 692

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON ce 12 juin 2018.



Dany Dallaire, directeur général